

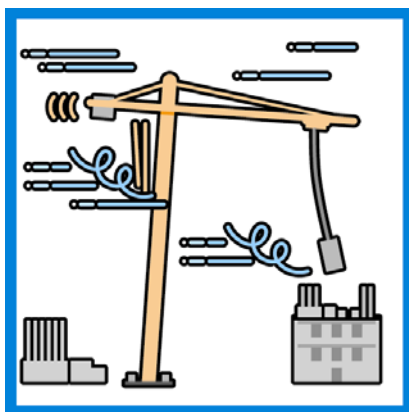


## Pourquoi un Anémomètre ?

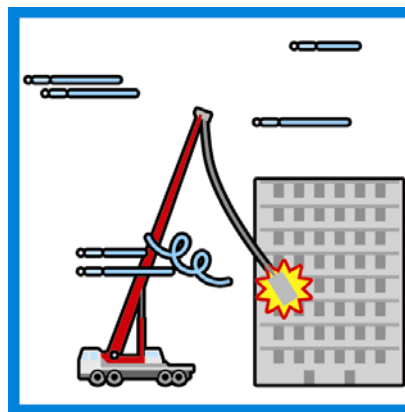
Sur le Chantier du BTP ou de l'Industrie

### Risques liés au vent :

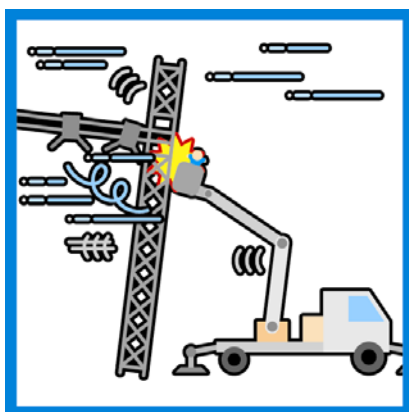
- La méconnaissance de la vitesse du vent, peut retarder la prise de décisions vitales, entraînant des conséquences graves pour le personnel, le matériel et l'environnement du chantier.
- Le mouvement des charges déplacées sur le chantier (surtout à grande prise au vent) peut, sous l'effet du vent, devenir incontrôlable. Le vent peut même entraîner le renversement des engins eux-mêmes.
- D'autre part, la vitesse du vent étant différente en partie haute de la grue et au sol, des litiges peuvent survenir, entre les grutiers et le personnel au sol, sur la nécessité d'arrêter le travail.
- Les effets locaux de vent (type effet Venturi) constituent également une source de risque et peuvent surprendre des plate-formes mobiles travaillant entre deux ou plusieurs bâtiments.



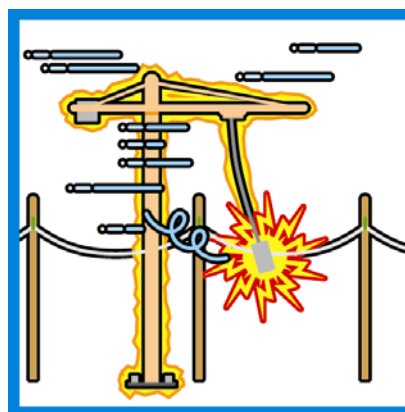
Grue à Tour et son grutier déstabilisés par le vent



La charge d'une Grue Mobile, entraînée par une rafale, heurte un bâtiment voisin



Nacelle installant des projecteurs de cinéma qui sont renversés en raison de leur prise au vent



La charge d'une Grue à Tour, à forte prise au vent, heurte des lignes électriques

### Les Solutions :

Les Anémomètres constituent une mesure préventive contre les risques liés aux effets du vent. Ils mesurent avec précision sa vitesse et fournissent aux responsables les éléments nécessaires à la prise de décision. La gamme d'anémomètres qu'offre la SMIE permet les fonctions suivantes :

- **Mesure** de la vitesse du vent,
- **Transmission** de la valeur mesurée, en liaison par câble ou par radio, vers un point d'exploitation,
- **Affichage** de la vitesse du vent (en cabine de grue, bungalow de chantier, nacelle, plate-forme de travail, ...)
- **Déclenchement d'alarmes** ou pré-alarmes pour prévenir l'ensemble des intervenants du chantier sur des conditions de vent limite,
- **Répétition de l'affichage** à plusieurs endroits (cabine, pied de grue, bureau, ...)
- **Enregistrements historiques** pour, par ex., la justification objective d'arrêts de chantier.

### Les Domaines d'application :

- Grues à Tour (selon recommandation française de la CNAM, N° R373 de 1998)
- Grues Mobiles
- Nacelles
- Plate-formes élévatrices (nettoyage de façades, peinture, ...)
- Echafaudages, ...